



# Importance des arts dans la promotion de la Foi

*The Importance of the Arts in Promoting the Faith*

*Une compilation*

couverture : « Patchwork in progress », F. Célérier

# Importance des arts dans la promotion de la Foi

*The Importance of the Arts in Promoting the Faith*

une compilation

*Les textes en  
traduction provisoire sont précédés d'un\*.*

*Pierre Spierckel.*

*10 mai 2023*

*\* Le message de Ridván 1996 de la Maison universelle de justice aux bahá'ís du monde a attiré l'attention sur l'importance des arts, en particulier des arts graphiques, du spectacle et de la littérature, dans la proclamation, l'expansion et la consolidation de la foi bahá'íe. Cette compilation a pour but d'approfondir ce concept. Bien qu'il y ait de nombreuses références aux « arts » dans les traductions anglaises des Écrits de Bahá'u'lláh et de 'Abdu'l- Bahá, l'apparition du terme « arts » dans beaucoup de ces passages peut être trompeuse car le sens du mot original inclut souvent un large éventail d'activités telles que les activités industrielles et les métiers. Les extraits de cette compilation ont été choisis parce qu'ils se concentrent principalement sur les arts graphiques, les arts du spectacle et la littérature. (19 oct. 2022)*

## Écrits de Bahá'u'lláh (extraits)

1] \* Le soleil de la Vérité est la Parole divine dont dépend l'éducation de ceux qui sont dotés des capacités de compréhension et d'expression. C'est l'esprit véritable, le fluide céleste ; par son aide et sa providence bienveillantes toutes choses ont été et seront vivifiées. Son reflet dans chaque miroir est conditionné par la couleur de ce miroir. Ainsi, lorsque sa lumière est projetée sur le miroir du cœur des sages, elle fait apparaître la sagesse. Lorsqu'elle se manifeste dans le miroir du cœur des créateurs, elle dévoile des arts nouveaux et uniques et lorsqu'elle se reflète dans le cœur de ceux qui comprennent la vérité, elle révèle les signes merveilleux de la vraie connaissance et dévoile les vérités de la parole de Dieu.

(Traduit du persan)

2] Nous rendons licite l'écoute de la musique et du chant. Prenez garde, cependant, que cette écoute ne vous fasse dépasser les limites de la convenance et de la dignité. Que votre joie soit cette joie née de mon Plus-Grand-Nom, un nom qui ravit le cœur et remplit d'extase l'esprit de tous ceux qui se sont approchés de Dieu. En vérité, nous avons fait de la musique une échelle pour votre âme, l'instrument pour l'élever jusqu'au royaume d'en haut. N'en faites pas des ailes pour l'égoïsme et la passion. Vraiment, nous répugnons à vous voir comptés au nombre des sots.

(*le Kitáb-i-Aqdas*, § 51)

3] Ceux qui récitent les versets du Très-Miséricordieux dans les tons les plus mélodieux y percevront ce que la souveraineté de la terre et du ciel ne pourra jamais égaler. Émanant de ces versets, ils humeront la divine fragrance de mes mondes, mondes qu'aujourd'hui nul ne peut discerner à l'exception de ceux que cette sublime révélation dote d'une vue pénétrante. Dis : Ces versets attirent les cœurs purs vers ces mondes spirituels que ne peuvent exprimer les mots ni suggérer les allusions. Bénis ceux qui prêtent l'oreille.

(*Le Kitáb-i-Aqdas*, § 116)

4] Toute parole proférée par Dieu est douée d'une telle puissance qu'elle peut insuffler dans tout être humain une vie nouvelle, si vous êtes de ceux qui comprennent cette vérité. Les merveilleux ouvrages que vous contemplez en ce monde sont dus à sa souveraine et sublime volonté et à l'exécution de son inflexible et prodigieux dessein. De la seule révélation du nom « Modeleur », proclamant devant l'humanité son pouvoir de façonner, se dégage une puissance telle qu'elle est capable d'engendrer, dans le cours des âges, tous les arts que la main de l'homme peut produire. Voilà une vérité certaine. Ce Nom resplendissant n'est pas plutôt prononcé que les énergies qui l'animent, entrant en action au sein de toutes choses créées, fournissent les moyens et les instruments par lesquels ces arts peuvent être mis au jour et portés à leur perfection. Toutes les merveilleuses acquisitions humaines dont vous êtes témoins sont la conséquence directe de la révélation de ce Nom.

*(Florilège d'Écrits de Bahá'u'lláh, 74)*

5] L'âme qui est restée fidèle à la cause de Dieu, qui s'est tenue fermement dans son chemin sans en dévier jamais possédera, après son ascension, un tel pouvoir que tous les mondes créés par le Tout-Puissant en bénéficieront. Une telle âme fournit, par ordre du Roi de perfection, du divin Éducateur, le pur levain qui fait lever le monde de l'être, et crée la puissance par laquelle se produisent tous les arts et toutes les merveilles du monde.

*(Florilège d'Écrits de Bahá'u'lláh, 82)*

6] Chaque mot de ta poésie est en fait comme un miroir où se reflètent les preuves de la dévotion et de l'amour que tu portes à Dieu et à ses élus. Heureux sois-tu, toi qui as bu le nectar de la parole et qui as goûté à la source pure de la vraie connaissance. Bienheureux soit celui qui s'est désaltéré et est parvenu à Lui, et malheur aux insoucians. La lecture de ton poème a fait grande impression, car il suggérait à la fois la lumière de la réunion et le feu de la séparation.

*(« Lawḥ-i-Maqṣúd », publiée dans Tablettes de Bahá'u'lláh révélées après Le Kitáb-i-Aqdas, § 11.42)*

## Écrits de ‘Abdu’l-Bahá (extraits)

7] \* Ô musicien de Dieu ! [...] Dans les jardins de la sainteté voici le temps où les chantres de la fraternité doivent faire retentir leurs chants d’ un éclat si triomphal que les oiseaux s’égayeront transportés de joie ; dans cette fête divine, ce banquet céleste, ces musiciens doivent jouer du luth et de la harpe, de la viole et de la lyre en sorte que, de l’orient à l’occident, les gens exultent, emplis de joie, de bonheur et d’allégresse. C’est à toi maintenant d’exprimer la mélodie de cette lyre divine, la musique de ce luth céleste, pour que Bárbud<sup>1</sup> revive, Rúdaki<sup>2</sup> apaisé, Fárábí<sup>3</sup> excité et ‘Ibn-i-Síná<sup>4</sup> guidé vers le Sinaï de Dieu. Salut et louange à toi.

(Traduit du persan)

---

1. Musicien persan hors pair : Chanteur, joueur et inventeur de nombreux instruments de musique anciens qui vécut à la cour de Khosrow-Parviz de la dynastie Sásání vers 600 è.c.

2. « Père de la poésie persane » (mort en 940 è.c.).

3. Célèbre érudit musulman, auteur d’un traité sur la musique (vers 870-950 è.c.).

4. Médecin, scientifique, philosophe connu en Occident sous le nom d’Avicenne, dont l’une des œuvres majeures consacre une section à la théorie de la musique (vers 980-1027 è.c.).

8] \* J’espère sincèrement que tu mémoriseras tous les poèmes révélés en persan par la Beauté-bénie et que tu les chanteras d’une voix merveilleusement douce lors des réunions et des rassemblements bahá’ís. Le jour n’est pas loin où ces poèmes seront mis en musique occidentale et où les doux accents de ces chants pleins d’une joie, d’une allégresse extrême, monteront jusqu’au Royaume-abhá.

(Traduit du persan)

9] \* L’art de la musique doit être porté au plus haut degré car c’est l’un des arts les plus merveilleux et, en cette époque glorieuse du Seigneur de l’Unité, il est essentiel d’en acquérir la maîtrise. Cela étant, il faut s’efforcer d’atteindre la perfection artistique et ne pas être comme ceux qui laissent les choses inachevées.

(Traduit du persan)

10] \* Ô rossignol de la roseraie de Dieu ! Les mélodies chantées apporteront joie et vitalité à l'humanité, les auditeurs seront ravis et heureux, et leurs émotions les plus profondes seront éveillées. Mais cette joie, cette émotion sont éphémères et seront vite oubliés. En revanche, Dieu soit loué, ayant mêlé tes airs aux mélodies du Royaume, tu apporteras du réconfort au monde de l'esprit et tu stimuleras éternellement les sentiments spirituels. Cela durera toujours et résistera à la révolution des âges et des siècles.

(Traduit du persan)

11] \* Ô serviteur de Bahá ! Au seuil du Tout-Puissant, la musique est considérée comme un art digne d'éloges ; grâce à elle tu pourras, sur une merveilleuse mélodie, chanter des versets dans les grands rassemblements et dans le *mashiqu'l-adhkár*, hymnes de louange qui enchanteront l'Assemblée céleste. En conséquence tu comprends à quel point l'art de la musique est admirable et louable. Essaie, si tu le peux, de trouver des musiques, des harmonies, des mélodies spirituelles et de mettre cette musique terrestre en harmonie avec la mélodie céleste. Tu remarqueras alors la grande influence de la musique, la joie et la vie célestes qu'elle confère. Crée une musique si mélodieuse que les rossignols des mystères divins en seront ivres de joie et d'extase.

(Traduit du persan)

12] \* Je me réjouis d'apprendre que tu te donnes du mal pour ton art, car dans cette merveilleuse nouvelle ère, l'art est un acte d'adoration. Plus tu t'efforceras de le perfectionner, plus tu te rapprocheras de Dieu. Quel don pourrait être plus grand que cela : que l'art soit comme l'acte d'adorer le Seigneur ? C'est-à-dire que lorsque tes doigts saisissent le pinceau, c'est comme si tu priais dans le Temple.

(Traduit du persan)

13] \* L'éducation des enfants et la promotion des diverses sciences, métiers et arts comptent parmi les plus grands services qu'on puisse rendre. Dieu soit loué, vous déployez actuellement des efforts considérables dans ce sens. Plus vous persévérerez dans cette tâche importante, plus vous serez témoins des confirmations de Dieu, à un point tel que vous en serez vous-mêmes étonnés.

(Traduit du persan)

14] Ô oiseau dont le doux chant célèbre la Beauté d'Abha ! En cette nouvelle et merveilleuse dispensation, les voiles de la superstition ont été déchirés et les préjugés des peuples de l'Orient sont condamnés. Certaines nations orientales considéraient la musique comme répréhensible mais, en cet âge nouveau, la Lumière Manifeste a proclamé, dans ses tablettes sacrées, que la musique, qu'elle

soit chantée ou jouée, est, pour l'âme et le cœur, une nourriture spirituelle. L'art du musicien est un art des plus dignes de louange, car il remue les cœurs de tous les êtres affligés. C'est pourquoi, Ô Shahnaz nota : Shahnaz, le nom attribué au destinataire de cette tablette, désigne aussi un genre musical] !, joue et chante donc les saintes paroles de Dieu dans les réunions d'amis, afin que celui qui écoute soit libéré des chaînes du souci et de l'affliction, que son âme bondisse de joie et s'humilie en prière au royaume de gloire.

*(Sélection des écrits d'Abdu'l-Bahá, § 74)*

15] C'est pourquoi, Ô bien-aimés de Dieu ! Faites un immense effort afin que vous soyez vous-mêmes les signes de ce progrès et de toutes ces confirmations, et que vous deveniez des foyers de bénédictions de Dieu, des sources de la lumière de son unicité, des promoteurs des bienfaits et des grâces de la vie civilisée. Soyez, dans ce pays, les pionniers des perfections humaines ; propagez les diverses branches du savoir, soyez actifs et progressistes dans le domaine des inventions et des arts. Efforcez-vous de rectifier la conduite de vos semblables et cherchez à surpasser le monde entier sur le plan du caractère et de la morale. Alors que les enfants sont encore dans leur plus jeune âge, nourrissez-les à la mamelle de la grâce céleste, élevez-les dans le berceau de toutes les excellences, dans le sein de toutes les générosités. Accordez-leur l'avantage de connaître toute sorte de savoir utile. Qu'ils prennent part à la création de chaque art nouveau, rare et prodigieux.

*(Sélection des écrits d'Abdu'l-Bahá, § 102.5-9)*

16] Ô bénéficiaires des faveurs de Dieu ! En cet âge nouveau et prodigieux, Le fondement inébranlable est l'enseignement des sciences et des arts. Chaque enfant doit être instruit dans les arts et métiers, conformément aux textes sacrés explicites, et cela jusqu'au niveau souhaité. C'est la raison pour laquelle, dans chaque cité et dans chaque village, doivent être créés des établissements scolaires, et chaque enfant de cette cité ou de ce village doit entreprendre des études jusqu'au niveau nécessaire.

*(Sélection des écrits d'Abdu'l-Bahá, § 109.1-2)*

17] Ô fils du Royaume ! Avec l'amour de Dieu tout est bénéfique. Sans son amour, tout est néfaste et agit comme un voile entre l'homme et le Seigneur du Royaume. Avec son amour, toute amertume devient douce, et tout don devient un plaisir salutaire. Par exemple, une mélodie, douce à l'oreille, apporte l'esprit même de la vie à un cœur amoureux de Dieu, mais souille de convoitise une âme absorbée par les désirs sensuels.

*(Sélection des écrits d'Abdu'l-Bahá, § 154.3-5) |*

18] \* Ô toi qui chante comme un oiseau ! Ton charmant petit livre de poèmes a été lu. Cet hymne spirituel, cette mélodie de l'amour de Dieu a été une source

de joie. Continue aussi longtemps que tu le peux à partager cette mélodie dans les réunions des bien-aimés ; c'est ainsi que les esprits trouveront le repos et la joie et s'accorderont avec l'amour de Dieu. Lorsque l'éloquence de l'expression, la beauté du sens et la douceur de la composition s'unissent à de nouvelles mélodies, l'effet est toujours grand, surtout s'il s'agit de l'hymne basé sur des versets d'unité et des chants de louange du Seigneur de gloire. Fais tout ton possible pour composer de beaux poèmes qui seront chantés sur une musique céleste ; ainsi leur beauté affectera les esprits et impressionnera le cœur de ceux qui les écoutent.

(Publié dans *Tablets of Abdul-Baha Abbas*, 1930, vol. I, p. 59)

19] \* Ô toi, homme honorable ! Remercie Dieu : tu es initié à la musique et à la mélodie, et tu chantes d'une voix agréable la glorification et la louange de l'Éternel, du Vivant. Je prie Dieu pour que tu utilises ce talent pour chanter prières et supplications, afin que les âmes soient vivifiées, les cœurs séduits et que tous soient enflammés par le feu de l'amour de Dieu !

(*Tablets of Abdul-Baha Abbas*, vol. III, p. 512)

20] Au premier rang de la nature est la perception de l'âme douée de raison ; par cette perception et cette faculté, tous les hommes sont égaux, qu'ils soient négligents, attentifs, croyants ou mécréants. Dans l'œuvre de Dieu, cette âme douée de raison embrasse et dépasse les autres créatures. Comme elle est plus noble et plus élevée, elle englobe les choses. Le pouvoir de l'âme douée de raison peut découvrir la réalité des choses, comprendre les particularités des créatures et pénétrer les mystères des existences, Toutes ces sciences, ces connaissances, ces arts, ces merveilles, ces institutions, ces découvertes, ces entreprises proviennent des facultés de l'âme douée de raison.

(*Les leçons de Saint-Jean-d'Acre*, P.U.F., 5e édition, chap. 58, p. 217. trad. H. Dreyfus)

### **Paroles de 'Abdu'l-Bahá (extraits)**

21] \* Quelle merveilleuse réunion ! Ces enfants sont les enfants du Royaume. La mélodie et les paroles ont fait que ce chant que nous venons d'écouter était très beau. L'art de la musique est divin et touche les cœurs. C'est la nourriture de l'âme et de l'esprit. Grâce au pouvoir et au charme de la musique, l'esprit de l'homme s'élève. Elle a une influence et un effet merveilleux sur le cœur des enfants, car leur cœur est pur et les mélodies ont une grande influence sur eux. Les talents latents dont le cœur de ces enfants est doté trouveront leur expression par le biais de la musique. C'est pourquoi vous devez vous efforcer de les rendre compétents ; apprenez-leur à chanter avec excellence afin d'émouvoir leur

auditoire. Tous les enfants doivent connaître un minimum de musique, car les mélodies des instruments et de la voix ne peuvent être appréciées à leur juste valeur si l'on ne connaît pas cet art. Il est aussi nécessaire que les écoles l'enseignent afin que l'âme et le cœur des élèves soient vivifiés et exaltés et que leur vie soit égayée par ce plaisir.

*(The Promulgation of Universal Peace:  
Talks Delivered by 'Abdu'l-Bahá during  
His Visit to the United States and Canada in 1912,  
éd. Rev. 1982 (Wilmette: Bahá'í Publishing Trust), p. 52)*

22] Un acteur s'enquit du théâtre et de son influence. « Le théâtre est de la plus haute importance, dit 'Abdu'l-Bahá. Il a eu un grand rôle éducatif dans le passé ; il en sera encore ainsi ». Il décrit comment tout jeune garçon il assista à une représentation du mystère et de la passion de 'Ali et combien cela le toucha profondément à tel point qu'il sanglota et ne put dormir pendant plusieurs nuits.

*(Abdu'l-Bahá à Londres, M.E.B. Bruxelles, chap. 2:32)*

23] 'Abdu'l-Bahá a dit : « Toutes les formes d'art sont un don du Saint-Esprit. Quand sa lumière éclaire l'esprit d'un musicien, elle se manifeste dans la production de sons harmonieux et splendides. De même, lorsque cette lumière éclaire l'esprit d'un poète, on le perçoit dans la beauté de ses vers et sa prose poétique. Quand la lumière du Soleil de Vérité inspire l'âme d'un peintre, celui-ci produit de magnifiques tableaux. Ces dons accomplissent leurs buts les plus nobles quand ils révèlent la louange de Dieu. »

*(Lady Blomfield, Le Chemin choisi, Paris :  
Librairie bahá'íe, 2011, p. 198, trad. A. Brugiroux )*

24] \* Il est naturel pour le cœur et l'esprit de prendre plaisir et d'apprécier tout ce qui est symétrique, harmonieux, parfait. Par exemple : une belle maison, un jardin bien conçu, un dessin équilibré, un mouvement gracieux, un livre bien écrit, des vêtements agréables – en fait, toutes les choses qui sont gracieuses ou belles sont agréables au cœur et à l'esprit – il est donc certain qu'une voix bien placée provoquera un plaisir profond.

*(Paroles de 'Abdu'l-Bahá à Mme Mary L. Lucas,  
citées dans A Brief Account of My Visit to Acca  
(Chicago: Bahá'í Publishing Society, 1905), p. 11–14)*

## Écrits de Shoghi Effendi (extraits)

25] \* Une telle vie, chaste et sainte, avec ses implications de modestie, de pureté, de tempérance, de décence et de propreté d'esprit, n'implique rien de moins que l'exercice de la modération dans tout ce qui a trait à l'habillement, au langage, aux divertissements et à toutes les activités artistiques et littéraires. Elle exige une vigilance quotidienne dans le contrôle de ses désirs charnels et de ses penchants corrompus. Elle demande l'abandon d'une conduite frivole, avec son attachement excessif à des plaisirs insignifiants et souvent mal orientés. Elle exige l'abstinence totale de toutes les boissons alcoolisées, de l'opium et des drogues similaires qui créent une accoutumance. Elle condamne la prostitution de l'art et de la littérature<sup>1</sup>, les pratiques du nudisme et du compagnonnage, l'infidélité dans les relations conjugales, et toutes les formes de promiscuité, de familiarité facile et de vices sexuels. Elle ne peut tolérer aucun compromis avec les théories, les normes, les habitudes et les excès d'une époque décadente. Au contraire, elle cherche à démontrer, par la force dynamique de son exemple, le caractère pernicieux de ces théories, la fausseté de ces normes et de ces prétentions, la perversité de ces habitudes et le caractère sacrilège de ces excès.

(*The Advent of Divine Justice* (Wilmette: Bahá'í Publishing Trust, 1990, p. 30)

---

1. La Maison universelle de justice, dans une lettre du 15 mars 1972 écrite en son nom, a élucidé cette phrase du Gardien de la manière suivante : En ce qui concerne votre question sur la « prostitution des arts et de la littérature », nous entendons par là l'utilisation de l'art et de la littérature à des fins avilissantes.

## Lettres écrites au nom de Shoghi Effendi (extraits)

26] \* Shoghi Effendi me demande d'accuser réception de votre lettre du 27 octobre 1931, ainsi que de la musique d'accompagnement de «The Lonely Stranger» envoyée par l'intermédiaire de \*\*\*. Il espère sincèrement qu'au fur et à mesure que la Cause grandira et que des personnes talentueuses se rallieront à

sa bannière, elles commenceront à insuffler dans l'art l'esprit divin qui anime leur âme. Chaque religion a apporté une forme d'art ; voyons quelles merveilles cette Cause va apporter. Un esprit aussi glorieux devrait donner également naissance à un art glorieux. Le Temple, dans toute sa beauté, n'est que le premier rayon de l'aube ; des choses encore plus merveilleuses seront réalisées à l'avenir.

(11 décembre 1931, à un particulier)

27] \* Il souhaite créer une nouvelle section dans *The Bahá'í World*, consacrée entièrement aux poèmes écrits par des bahá'ís. Bien qu'il s'agisse d'un début modeste, c'est le point de départ de grandes réalisations futures. Shoghi Effendi souhaite ainsi encourager ceux qui ont du talent à exprimer le merveilleux esprit qui les anime. Nous avons besoin de poètes et d'écrivains pour la Cause et ceci est sans aucun doute une bonne façon de les encourager. Certains des poèmes sont écrits par des personnes très jeunes, mais ils sonnent tellement vrai et expriment de telles pensées que l'on doit les admirer. En Perse, la Cause a donné naissance à des poètes que même les non-bahá'ís considèrent comme grands. Nous espérons qu'avant longtemps de telles personnes verront le jour en Occident.

(2 janvier 1932, à un particulier)

28] \* Il est certain qu'avec la diffusion de l'esprit de Bahá'u'lláh, une nouvelle ère s'ouvrira dans l'art et la littérature. Auparavant la forme était parfaite mais l'esprit faisait défaut, bientôt il y aura un esprit glorieux incarné dans une forme incommensurablement améliorée par le génie vivifié du monde.

(3 avril 1932, à un particulier)

29] \* Shoghi Effendi souhaite que j'accuse réception de votre lettre du 18 mai 1932. Il est très heureux de savoir que vous avez aimé *The Dawn-Breakers La Chronique de Nabil* car sa plus grande récompense est de voir que cette œuvre, qui lui a coûté beaucoup de travail et de souci, aide les amis à mieux comprendre l'esprit qui anime le Mouvement et la vie exemplaire des âmes héroïques qui ont ouvert la voie dans le monde. Le Gardien espère sincèrement qu'en lisant ce livre, les amis seront incités à une plus grande activité et à une plus grande mesure de sacrifice, qu'ils obtiendront une compréhension plus profonde de cette Cause dont la propagation et la victoire finale sont confiées à leurs soins. Comme l'ont fait remarquer certains lecteurs, toute personne qui se familiarise avec ces vies ne peut qu'être inspiré à suivre leur exemple. Il est certain que l'esprit de ces âmes héroïques incitera de nombreux artistes à donner le meilleur d'eux-mêmes. Ce sont de telles vies qui, dans le passé, ont inspiré les poètes et le pinceau des peintres.

(20 juin 1932, à un particulier)

30] \* Shoghi Effendi a été très intéressé d'apprendre le succès du *Spectacle des Nations* que vous avez produit. Il espère sincèrement que tous ceux qui y ont assisté ont été inspirés par le même esprit qui vous a animé lors de son organisation. C'est grâce à de telles présentations que nous pouvons éveiller l'intérêt du plus grand nombre de gens pour l'esprit de la Cause. Un jour viendra où la Cause se répandra comme une traînée de poudre lorsque son esprit et ses enseignements seront présentés sur la scène ou dans l'ensemble des arts et de la littérature. L'art peut mieux éveiller ces nobles sentiments que la froide rationalisation, surtout parmi la masse des gens. Il ne nous reste plus qu'à attendre quelques années pour voir comment l'esprit insufflé par Bahá'u'lláh s'exprimera dans l'œuvre des artistes. Ce que vous et d'autres bahá'ís essayez de faire ne sont que de faibles rayons qui précèdent l'effusion de lumière d'un matin glorieux. Nous ne pouvons pas encore évaluer le rôle que la Cause est destinée à jouer dans la vie de la société. Nous devons lui donner du temps. La matière que cet esprit doit modeler est trop grossière et indigne, mais elle finira par céder et la Cause de Bahá'u'lláh se révélera dans toute sa splendeur.

(10 octobre 1932, à un particulier)

31] \* Le Gardien apprécie les hymnes que vous composez si joliment. Ils contiennent certainement les réalités de la foi et vous aideront à transmettre le message aux jeunes. La musique nous permet de toucher l'esprit humain ; c'est un moyen important qui nous aide à communiquer avec l'âme. Le Gardien espère que, grâce à cette aide, vous donnerez le Message aux gens et attirerez leurs cœurs.

(15 novembre 1932, à un individu)

32] \* Ce que Bahá'u'lláh entendait principalement par « sciences qui commencent et se terminent par des mots », ce sont ces traités et commentaires théologiques qui encombrant l'esprit humain au lieu de l'aider à atteindre la vérité. Les étudiants consacrent leur vie à leur étude mais n'en retirent rien. Bahá'u'lláh n'a certainement jamais voulu inclure l'écriture dans cette catégorie ; la sténographie et la dactylographie sont toutes deux des talents très utiles, très nécessaires dans notre vie sociale et économique actuelle. Ce que vous pourriez et devriez faire, c'est d'écrire vos histoires pour qu'elles soient une source d'inspiration et d'orientation pour ceux qui les lisent. Avec un tel moyen à votre disposition, vous pouvez diffuser l'esprit et les enseignements de la Cause, vous pouvez montrer les maux qui existent dans la société, ainsi que la façon dont on peut y remédier. Si vous possédez un réel talent d'écriture, vous devriez le considérer comme un don de Dieu et vous efforcer de l'utiliser pour améliorer la société.

(30 novembre 1932, à un particulier)

33] \* Votre poème dédié à Nabíl m'a profondément touché. ...] Je serais également heureux de recevoir d'autres poèmes de votre plume talentueuse sur n'importe quelle phase ou épisode relaté dans le récit immortel de Nabíl. Vous rendez à la Cause des services uniques et remarquables. Soyez heureux et persévérez dans vos grandes entreprises.

(6 août 1933, écrit de la main de Shoghi Effendi, annexé à une lettre écrite de sa part à un particulier)

34] Quant à la question principale que vous avez soulevée concernant le chant d'hymnes lors des réunions bahá'ies, il souhaite vous assure qu'il n'y voit aucune objection. La musique est, sans aucun doute, une caractéristique importante de toutes les réunions bahá'ies. Le Maître lui-même a souligné son importance. Mais les amis doivent, dans ce domaine comme dans tous les autres, ne pas dépasser les limites de la modération et veiller à maintenir le caractère strictement spirituel de toutes leurs réunions. La musique doit conduire à la spiritualité, et si elle crée une telle atmosphère, il n'y a pas d'objection à lui opposer. Une distinction d'importance vitale devrait cependant être clairement établie entre chanter des hymnes composés par les croyants et psalmodier des Écrits saints.

(17 mars 1935, à un particulier)

35] \* Quant à votre question concernant l'opportunité de dramatiser les épisodes historiques bahá'ís, le Gardien approuverait certainement et encouragerait même les amis à s'engager dans de telles activités littéraires qui, sans aucun doute, peuvent être d'une immense valeur pédagogique. Ce qu'il souhaite que les croyants évitent, c'est de mettre en scène les personnages du Báb, de Bahá'u'lláh et de 'Abdu'l-Bahá, c'est-à-dire de les traiter comme des personnages dramatiques apparaissant sur scène. Comme nous l'avons déjà souligné, il estime que cela serait tout à fait irrespectueux. Le simple fait qu'ils apparaissent sur la scène constitue un manque de courtoisie qui ne peut en aucun cas être concilié avec leur position si exaltée. C'est par leurs disciples apparaissant sur scène que leur message, ou leurs paroles mêmes, devraient de préférence être rapportés et transmis.

(25 juillet 1936, à un particulier)

36] \* Le Gardien a également été heureux d'apprendre votre profond intérêt pour la musique et votre désir de servir la Foi dans ce domaine. Bien que l'art bahá'í n'en soit qu'à ses débuts, les amis qui se sentent doués dans ce domaine devraient s'efforcer de développer et de cultiver leurs dons et, par leurs œuvres, de refléter, même de façon inadéquate, l'esprit divin que Bahá'u'lláh a insufflé dans le monde.

(4 novembre 1937, à un particulier)

37] \*...vous soulevez la question de savoir quelle sera la source d'inspiration des musiciens et compositeurs bahá'ís : la musique du passé ou le Verbe ? Il nous est impossible de prévoir, au seuil de la culture bahá'íe, les formes et les caractéristiques que prendront les arts de l'avenir, inspirés par la puissance de cette nouvelle révélation. Tout ce dont nous pouvons être sûrs, c'est qu'ils seront merveilleux ; de même que chaque religion a donné naissance à une culture qui s'est épanouie sous différentes formes, on peut s'attendre à ce que notre religion bien-aimée fasse la même chose. Pour l'instant il est prématuré d'essayer de saisir ce qu'elles seront.

(23 décembre 1942, à un particulier)

38] \* La musique, en tant qu'art, est un développement culturel naturel, et le Gardien ne pense pas qu'il faille cultiver la « musique bahá'íe », de même que nous n'essayons pas de développer une école bahá'íe de peinture ou d'écriture. Les croyants sont libres de peindre, d'écrire et de composer selon leurs talents. Si de la musique est écrite, incorporant les Écrits sacrés, les amis sont libres d'en faire usage, mais on ne devrait jamais considérer comme une exigence d'avoir une telle musique lors des réunions bahá'íes. Plus les amis s'éloignent des formes établies, mieux c'est, car ils doivent se rendre compte que la Cause est absolument universelle, et que ce qui pourrait sembler une belle addition à leur façon de célébrer une fête, etc. pourrait peut-être tomber dans l'oreille des gens d'un autre pays comme des sons désagréables, et vice versa. Tant qu'ils font de la musique pour elle-même, tout va bien, mais ils ne doivent pas la considérer comme de la musique bahá'íe.

(20 juillet 1946, à une Assemblée spirituelle nationale)

39] \*...il souhaite attirer l'attention de votre Assemblée sur un point très important, à savoir le Plus-Grand-Nom. Pour l'œil occidental, non formé à l'art le plus développé d'Orient : la calligraphie, chaque Plus-Grand-Nom, pourvu qu'il en possède les caractéristiques principales, est le Plus-Grand-Nom. Mais pour un Oriental, il peut apparaître comme une monstruosité. ...] Les proportions exactes doivent être maintenues. Le Plus Grand Nom ne doit pas être étiré, ni dans un sens ni dans un autre, pour remplir un espace oblong ou un cercle.

(22 décembre 1948, à une Assemblée spirituelle nationale)

40] \* C'est un Canadien d'origine française qui, par sa vision et sa compétence, a contribué à concevoir le dessin et à définir les caractéristiques du premier *mashriqu'l-adhkár* de l'Occident, marquant ainsi la première tentative, aussi élémentaire soit-elle, d'exprimer la beauté que l'art bahá'í, dans sa plénitude, dévoilera aux yeux du monde.

(1er mars 1951, extrait d'un post-scriptum de Shoghi Effendi annexé à une lettre écrite en son nom à une Assemblée spirituelle nationale)

41] \*La musique est un art et les Prophètes de Dieu n’enseignent pas les arts ; mais le formidable élan culturel que la religion donne à la société produit progressivement de nouvelles et merveilleuses formes d’art. Nous le voyons dans les différents styles d’architecture et de peinture associés aux civilisations chrétienne, musulmane, bouddhiste et autres. La musique aussi s’est développée comme expression populaire.

Nous pensons que, dans le futur, lorsque l’esprit bahá’í aura imprégné le monde et profondément changé la société, la musique en sera influencée ; mais il n’existe pas de musique bahá’íe. Tout ce que disent les enseignements sur la musique, c’est qu’elle peut influencer très profondément le cœur et l’âme de l’homme et avoir un effet extrêmement édifiant.

(3 février 1952, à un particulier)

42] \* En ce qui concerne les questions que vous avez soulevées dans votre lettre : Dans les enseignements, il n’y a rien contre la danse, mais les amis doivent se rappeler que la norme de Bahá’u’lláh est la modestie et la chasteté. L’atmosphère des salles de danse modernes, où l’on fume, boit et s’adonne à la promiscuité, est très mauvaise, mais les danses décentes ne sont pas nocives en elles-mêmes. Il n’y a certainement aucun mal à pratiquer la danse classique ou à apprendre la danse à l’école. Il n’y a pas non plus de mal à participer à des pièces de théâtre. Il en va de même pour le cinéma. Ce qui est nuisible, de nos jours, ce n’est pas l’art lui-même, mais la malheureuse corruption qui entoure souvent ces arts. En tant que bahá’ís, nous ne devons éviter aucun art, mais nous devons éviter les actes et l’atmosphère qui accompagne parfois ces professions.

(30 juin 1952, à une Assemblée spirituelle nationale)

## **Lettres écrites par la Maison universelle de justice et de sa part (extraits)**

43] \* La publicité elle-même doit être bien conçue, digne et respectueuse. Une approche flamboyante peut réussir à attirer beaucoup d'attention initiale sur la Cause et finalement produire une répulsion qui nécessitera un grand effort pour être surmontée. La norme de dignité et de révérence établie par le Gardien bien-aimé doit toujours être maintenue, en particulier dans les œuvres musicales et dramatiques, et les photographies du Maître ne doivent pas être utilisées sans discernement. Cela ne signifie pas que, par exemple, les activités des jeunes doivent être compassées. On peut être exubérant sans être irrévérencieux ni porter atteinte à la dignité de la Cause.

(2 juillet 1967, à toutes les Assemblées spirituelles nationales)

44] \*...nous pensons qu'il vous sera utile de savoir que les chants dont les paroles sont les premiers Écrits du Báb, de Bahá'u'lláh ou de 'Abdu'l-Bahá sont tout à fait appropriés pour la partie dévotionnelle de la Fête. En effet, les chants persans sont de tels chants, issus d'une tradition différente ; ils sont une manière de mettre de la musique sur la sainte Parole, et chaque personne qui chante le fait d'une manière qui reflète son sentiment et son expression des Paroles qu'elle prononce. Quant aux chants dont les paroles sont poétiques et la composition de personnes autres que les Figures de la Foi, ils peuvent être souhaitables mais à leur juste place. ...] Dans la mesure où l'esprit de nos rassemblements est tellement influencé par le ton et la qualité de notre culte, de notre sentiment et de notre appréciation de la Parole de Dieu pour ce jour, nous espérons que vous encouragerez la plus belle expression possible des esprits humains dans vos communautés, par le biais de la musique et d'autres modes d'expression des sentiments.

(22 février 1971, à une assemblée spirituelle nationale)

45] \* Vous avez correctement compris qu'il est interdit de représenter le Báb et Bahá'u'lláh dans des œuvres d'art. Le Gardien a précisé que cette interdiction s'applique à toutes les Manifestations de Dieu ; des photographies ou des reproductions de portraits du Maître peuvent être utilisées dans les livres, mais il ne faut pas essayer de le représenter dans des œuvres dramatiques ou autres où il serait l'un des « dramatis personae ». Cependant, il n'y a pas d'objection à la représentation symbolique de ces figures saintes, à condition qu'elle ne devienne pas un rituel et que le symbole utilisé ne soit pas irrévérencieux.

(3 décembre 1972, à un particulier)

46] \* S'il est vrai que des artistes comme Mark Tobey et d'autres ont été inspirés et influencés par leur amour de la Révélation de Bahá'u'lláh, il est bien trop tôt dans la Dispensation bahá'ie pour parler de l'influence de la Foi sur les arts en général. En effet, le bien-aimé Gardien a lui-même souligné qu'il n'existe pas encore d'art bahá'í, bien qu'il ne fasse aucun doute, d'après les Écrits, qu'une merveilleuse efflorescence d'arts, nouveaux et magnifiques, peut être attendue dans l'avenir.

(17 janvier 1973, à une assemblée spirituelle nationale)

47] \* Le Gardien bien-aimé a clairement indiqué que l'épanouissement des arts, résultat d'une révélation divine, ne vient qu'après un certain nombre de siècles. La foi bahá'ie propose au monde la reconstruction complète de la société humaine, une reconstruction d'une telle portée qu'elle a été attendue dans toutes les Révélations du passé et a été appelée l'établissement du Royaume de Dieu sur terre. La nouvelle architecture à laquelle cette Révélation donnera naissance s'épanouira au cours de nombreuses générations. Nous n'en sommes qu'au début de ce grand processus. L'époque actuelle est une période de bouleversements et de changements. L'architecture, comme tous les arts et toutes les sciences, connaît une évolution très rapide ; il suffit de considérer les changements survenus au cours des dernières décennies pour avoir une idée de ce qui risque de se produire dans les années à venir. Certains bâtiments modernes ont, sans aucun doute, des qualités de grandeur et perdureront, mais une grande partie de ce qui est construit aujourd'hui risque d'être dépassé et de paraître laid dans quelques générations seulement. En d'autres termes, l'architecture moderne peut être considérée comme au stade primitif d'un nouveau développement.

(18 juillet 1974, à un particulier)

48] \* La Maison de justice estime qu'à cette époque du développement de la Foi, sa responsabilité première est la préparation et la poursuite de plans d'enseignement conçus pour atteindre les objectifs énoncés dans les Tablettes du Plan divin de 'Abdu'l-Bahá et que les théories dans les arts et les sciences

devraient être développées sous les auspices de ceux qui sont bien versés et experts dans ces domaines.

(25 janvier 1977, au nom de la Maison de justice à un particulier)

49] \* L'interdiction de représenter la Manifestation de Dieu par des peintures, des dessins ou des représentations dramatiques s'applique à toutes les Manifestations de Dieu. Il existe, bien sûr, de grandes et merveilleuses œuvres d'art des religions passées, dont beaucoup dépeignent les Manifestations de Dieu dans un esprit de révérence et d'amour. Cependant, dans cette religion, la plus grande maturité de l'humanité et la plus grande conscience de la relation entre la Manifestation suprême et ses serviteurs nous permettent de réaliser l'impossibilité de représenter, sous quelque forme humaine que ce soit, en peinture, en sculpture ou en représentation dramatique, la Personne de la Manifestation de Dieu. En énonçant l'interdiction bahá'íe, le Gardien bien-aimé a souligné cette impossibilité.

(9 mars 1977, au nom de la Maison de justice à un particulier)

50] \* Les mêmes forces destructrices perturbent également l'équilibre politique, économique, scientifique, littéraire et moral du monde et détruisent les fruits les plus beaux de la civilisation actuelle. ...] Même la musique, l'art et la littérature, qui sont censés représenter et inspirer les sentiments les plus nobles et les aspirations les plus élevées et devraient être une source de réconfort et de tranquillité pour les âmes troublées, se sont écartés du droit chemin et sont maintenant les miroirs des cœurs souillés de cette époque confuse, sans principes et désordonnée.

(10 février 1980, aux bahá'ís iraniens du monde entier ;  
publié dans *Messages from the Universal House of Justice 1963–1986*  
(Wilmette : Bahá'í Publishing Trust, 1996), p. 435)

51] \* En règle générale, les œuvres de fiction dont les auteurs espèrent qu'elles contribueront à promouvoir la connaissance de la cause de Dieu rempliront mieux cet objectif si elles ont pour toile de fond des événements particuliers ou des processus de développement de la cause de Dieu, plutôt que d'être utilisées pour dépeindre les grands événements historiques et leurs acteurs principaux. En effet, la réalité des événements et des personnages est tellement plus convaincante en elle-même que n'importe quel récit fictif. À ce sujet, le secrétaire du Guardian a écrit en son nom : Il ne recommanderait pas la fiction comme moyen d'enseignement ; la situation du monde est trop grave pour permettre de retarder la transmission des enseignements directement associés au nom de Bahá'u'lláh. Mais toute approche appropriée de la Foi, qui s'adresse à tel ou tel groupe, est certainement digne d'intérêt, car nous souhaitons apporter la Cause

à tous les hommes, dans tous les milieux et dans toutes les mentalités.

(23 septembre 1980, au nom de la Maison de justice à un particulier)

52] \* Nous avons bien reçu votre lettre ...] concernant l'art, et la Maison universelle de justice nous a chargés de vous féliciter pour votre projet d'utiliser vos talents artistiques pour exprimer l'esprit des enseignements de Bahá'u'lláh. Elle vous encourage chaleureusement à continuer dans cette voie. ...] En réponse à votre demande de conseils sur les meilleurs moyens d'approcher les artistes pour enseigner la Foi, on peut dire qu'en plus des méthodes qui attirent les gens en général, les artistes seront sensibles à l'art. Lorsque les sublimes enseignements de la Foi se reflètent dans une œuvre artistique, le cœur des gens, y compris des artistes, est touché. Une citation des Écrits sacrés ou une description de l'œuvre d'art en rapport avec les Écrits peut permettre au spectateur de comprendre la source de cette attirance spirituelle et le conduire à une étude plus approfondie de la Foi.

(21 juillet 1982, au nom de la Maison de justice à un particulier)

53] Avec l'évolution de la société bahá'íe, composée de gens d'origines culturelles diverses et de goûts variés, chacun ayant sa conception de ce qui est esthétiquement acceptable et agréable, les bahá'ís doués pour la musique, le théâtre et les arts visuels sont libres d'exercer leurs talents d'une manière qui servira la religion de Dieu. Ils ne devraient pas se sentir perturbés par le manque d'appréciation de la part de divers croyants. Au contraire, connaissant les Écrits convaincants de la Foi sur la musique et l'expression artistique ...] ils devraient poursuivre pieusement leurs efforts artistiques en comprenant que les arts, puissants instruments au service de la Cause, arriveront avec le temps à produire des fruits bahá'ís.

(9 août 1983, au nom de la Maison de justice à un particulier)

54] \* Nous avons reçu votre lettre ...] demandant des conseils en matière de représentation visuelle des personnages liés à l'Âge héroïque de la Foi. La Maison universelle de justice désire que vous sachiez qu'il n'y a rien dans les instructions du Gardien, ni de la Maison de justice, ...] qui interdise aux artistes ...] de faire dessiner des Lettres du Vivant dans un environnement, ou participant à des événements, qui soient historiquement exacts. Il est évident qu'en plus de l'exactitude, il est important de respecter la dignité des personnages représentés.

(5 octobre 1983, au nom de la Maison de justice à une assemblée spirituelle nationale)

55] \* L'architecture, à l'instar de tous les aspects de notre civilisation, traverse actuellement une période de développement rapide, les goûts changeant d'une décennie à l'autre. Personne ne peut être certain qu'un bâtiment construit

aujourd'hui dans le style actuel sera encore beau aux yeux des gens dans cinquante ans. Pour le Centre administratif mondial de la Foi, le Gardien bien-aimé a donc choisi le style d'architecture grecque classique. Il s'agit d'un style abouti, très beau, qui existe depuis environ 2 000 ans. Il ne serait cependant pas correct d'en déduire que les styles grecs classiques sont particulièrement adaptés à l'architecture bahá'íe.

3 septembre 1984, au nom de la Maison de justice à un particulier)

56] \* Rejetant les pièges de la médiocrité, qu'ils escaladent les hauteurs de l'excellence dans tout ce qu'ils aspirent à faire. Qu'ils prennent la résolution d'améliorer l'ambiance même dans laquelle ils évoluent, que ce soit dans les salles de classe ou les salles d'enseignement supérieur, dans leur travail, leurs loisirs, leurs activités bahá'íes ou leur service social. Qu'ils accueillent avec confiance les défis qui les attendent. Imprégnés de cette excellence et d'une humilité correspondante, de ténacité et d'un esprit de service aimant, les jeunes d'aujourd'hui doivent se trouver aux premiers rangs des professions, des métiers, des arts et des activités nécessaires au progrès de l'humanité, afin que l'esprit de la Cause illumine tous ces domaines importants de l'activité humaine. En outre, tout en visant la maîtrise des concepts unificateurs et des techniques en rapide évolution de cette ère de la communication, ils peuvent, et même doivent, garantir, pour l'avenir, la transmission des compétences qui préserveront les merveilleuses et indispensables réalisations du passé. La transformation qui doit s'opérer dans le fonctionnement de la société dépendra certainement dans une large mesure de l'efficacité de la préparation des jeunes au monde dont ils hériteront.

(8 mai 1985, la Maison de justice à la jeunesse bahá'íe du monde)

57] \* La Maison de justice souhaite vous encourager à écrire votre livre, mais vous rappelle que le Gardien a clairement indiqué qu'à ce stade précoce de la Dispensation, l'art, la musique, l'architecture ou la culture bahá'íe n'existent pas encore. Ils émergeront sans doute à l'avenir comme une conséquence naturelle de la civilisation bahá'íe. Les propres prédilections du Gardien en la matière ne devraient jamais être considérées comme jetant les bases de ce développement. Comme l'indique clairement son rejet du projet qui lui avait été soumis pour le temple de Kampala ...] il ne pensait pas que la tendance générale de l'architecture moderne en vigueur à son époque convenait à une maison d'adoration bahá'íe, mais cela n'implique en aucun cas qu'il a institué un modèle qui lui soit propre. S'il a choisi le style classique pour les bâtiments du mont Carmel, c'est, selon Amatu'l-Bahá Rúhíyyih Khánum, parce qu'il est beau, qu'il convient à la région et qu'il a résisté à l'épreuve du temps. Il faut donc se garder d'indiquer ou de laisser entendre que le Gardien a posé les premiers jalons de l'art bahá'í. Il a fait de beaux jardins et de beaux bâtiments en utilisant ce qui était disponible et, comme dans le cas de la superstructure du mausolée du Báb, il a engagé des

experts qui ont pu produire, sous sa direction, des plans adaptés.

(23 juin 1985, au nom de la Maison de justice à un particulier)

58] \* En ce qui concerne la musique et les beaux-arts, vous êtes bien sûr libres de les inclure dans le programme des écoles bahá'ies. Beaucoup de vos collègues d'autres assemblées nationales, bien au fait des Écrits bahá'is concernant la musique et les arts, intègrent l'enseignement et le matériel qu'elles jugent possibles à ce stade du développement de la communauté bahá'ie. Les enseignants dévoués et talentueux ont encore beaucoup à faire pour stimuler, rassembler et publier la musique appropriée qui émerge actuellement dans le monde bahá'í, et pour l'utiliser systématiquement dans les écoles....] Conformément à nos enseignements, la musique et les arts doivent être encouragés. Ils ajoutent de façon incommensurable à la vitalité et à l'esprit de la communauté. La Maison de justice apprécie les idées et les efforts de votre Assemblée et se souvient de vous dans ses prières.

(20 août 1985, au nom de la Maison de justice à une assemblée spirituelle nationale)

59] \* Concernant l'utilisation du symbolisme dans l'art, les extraits suivants de lettres écrites à deux personnes par la Maison de justice peuvent fournir la réponse que vous cherchez : « Nous ne voyons aucune objection à l'utilisation comme symboles de phénomènes naturels pour illustrer l'importance des trois Figures centrales, des lois bahá'ies et de l'administration bahá'ie et nous apprécions également la pertinence de l'utilisation de symboles visuels pour exprimer des concepts abstraits. » (29 juillet 1971) « Vous avez correctement compris qu'il est interdit de représenter le Báb et Bahá'u'lláh dans des œuvres d'art. Le Gardien a précisé que cette interdiction s'applique à toutes les manifestations de Dieu ; des photographies ou des reproductions de portraits du Maître peuvent être utilisées dans les livres, mais il ne faut pas essayer de le représenter dans des œuvres dramatiques ou autres dont il serait l'un des personnages. Cependant, il n'y a pas d'objection à la représentation symbolique de ces figures saintes, à condition qu'elle ne devienne pas un rituel et que le symbole utilisé ne soit pas irrévérencieux. » (3 décembre 1972) Vous fournissez parfois des descriptions écrites détaillées des symboles que vous utilisez dans vos peintures ; cette pratique pourrait conduire à une interprétation induite des concepts bahá'is, ce qui en fin de compte nuirait à vos efforts artistiques au lieu de les renforcer. Le symbolisme est l'essence même de l'art, mais les artistes interprètent rarement les symboles qu'ils utilisent, laissant aux observateurs de leurs œuvres le soin de tirer leurs propres conclusions, parfois en se contentant d'une simple allusion dans les titres donnés à ces œuvres. Le titre d'une œuvre d'art est la prérogative de l'artiste ; la seule objection serait l'utilisation d'un titre irrévérencieux pour une œuvre destinée à représenter un sujet bahá'í. Quant à votre question sur l'exécution par un artiste d'une « peinture qui est une illumination contempo-

raîne d'un passage des Écrits saints », la Maison de justice estime que les institutions bahá'íes ne devraient pas empêcher les artistes de créer une variété d'interprétations calligraphiques des Écrits saints ou du Plus-Grand-Nom. Cependant, ces efforts doivent être de bon goût et ne pas prendre des formes qui se prêtent au ridicule. En ce qui concerne le symbole couramment utilisé du Plus-Grand-Nom, la Maison de justice conseille de faire très attention à la représentation exacte de la calligraphie persane, car tout écart par rapport à une représentation acceptée peut être pénible pour les croyants iraniens.

(23 février 1987, au nom de la Maison de justice à un particulier)

60] \* La politique formulée par la Maison de justice visant à décourager la reproduction de photographies de peintures du Maître en vue de leur distribution n'implique aucun jugement sur la qualité d'une peinture. La qualité artistique des peintures du Maître varie considérablement. La Maison de justice ne souhaite pas montrer une préférence pour une peinture plutôt qu'une autre ; elle choisit d'adopter cette politique générale comme moyen d'assurer qu'un respect approprié est accordé aux représentations de 'Abdu'l-Bahá et qu'il n'y a pas de distribution de reproductions photographiques de peintures qui seraient de qualité médiocre. Une distinction importante est faite entre la publication de photographies de peintures dans des livres et des magazines, qui n'est pas interdite car elle est soumise à un certain degré de jugement de la part de l'éditeur, et leur publication en tant qu'éléments séparés, qui est découragée par la Maison de justice. D'une manière plus générale, la Maison de justice estime que l'un des grands défis auxquels les bahá'ís sont confrontés partout dans le monde est de redonner aux gens une conscience de la réalité spirituelle. Notre vision du monde est sensiblement différente de celle de la masse de l'humanité, en ce sens que nous percevons la création comme englobant des entités spirituelles aussi bien que physiques, et que nous considérons le monde dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui comme un véhicule pour notre progrès spirituel. Ce point de vue a des implications importantes pour le comportement des bahá'ís et donne lieu à des pratiques qui sont tout à fait contraires à la conduite dominante de la société. L'une des vertus distinctives mises en avant dans les Écrits bahá'ís est le respect de ce qui est sacré. Un tel comportement n'a aucune signification pour ceux dont le point de vue sur le monde est entièrement matérialiste, tandis que de nombreux adeptes des religions établies l'ont rabaissé à un ensemble de rituels dépourvus de véritable sentiment spirituel. Dans certains cas, les Écrits bahá'ís contiennent des indications précises sur la manière dont la révérence envers les objets ou les lieux sacrés doit s'exprimer ; ainsi des restrictions sur l'utilisation du Plus-Grand-Nom sur les objets ou sur l'utilisation sans discernement de l'enregistrement de la voix du Maître. Dans d'autres cas, les croyants sont invités à s'efforcer d'acquérir une compréhension plus profonde du concept de sacré dans les enseignements bahá'ís, à partir de laquelle ils peuvent déterminer leurs propres formes de conduite par lesquelles la révérence

et le respect doivent s'exprimer. L'importance d'un tel comportement découle du principe exprimé dans les Écrits bahá'ís, selon lequel l'extérieur a une influence sur l'intérieur. Se référant au « peuple de Dieu », Bahá'u'lláh déclare : « Leur conduite extérieure n'est que le reflet de leur vie intérieure, et leur vie intérieure le miroir de leur conduite extérieure. » C'est dans ce cadre que la Maison universelle de justice souhaite que vous considériez les préoccupations qui ont été exprimées au cours des dernières années. Les bahá'ís dotés de talents artistiques sont dans une position unique pour utiliser leurs capacités, lorsqu'ils traitent de thèmes bahá'ís, de manière à révéler à l'humanité la preuve du renouveau spirituel que la foi bahá'íe apporte à l'humanité par sa revitalisation du concept de révérence. Les questions de liberté artistique n'ont rien à voir avec les problèmes soulevés ici. Les artistes bahá'ís sont libres d'appliquer leurs talents à tout sujet qui les intéresse. Cependant, nous espérons qu'ils joueront un rôle de premier plan dans la restauration, au sein d'une société matérialiste, de l'appréciation de la révérence en tant qu'élément vital dans la réalisation de la vraie liberté et du bonheur permanent.

(24 septembre 1987, au nom de la Maison de justice à un particulier)

61] \* La Maison de justice se réjouit du succès que vous remportez dans votre profession. Elle vous conseille de considérer cette activité professionnelle dans l'optique de servir la Foi et de promouvoir la proclamation et l'enseignement. Vos réalisations musicales vous permettront d'atteindre un large éventail de gens et, en fin de compte, de leur proclamer le Message de Bahá'u'lláh en exprimant ses valeurs dans votre musique. Vous pouvez également nouer des amitiés précieuses pour la Foi parmi les gens influents que vous rencontrerez au fur et à mesure du développement de votre activité. Ces considérations pourraient vous guider dans la décision que vous avez à prendre concernant la région où vous devriez résider. Les artistes bahá'ís qui atteignent l'éminence et la renommée dans le domaine qu'ils ont choisi, et qui restent dévoués à la promotion de la Foi, peuvent être d'une aide unique pour la Cause à l'heure actuelle où la curiosité du public pour les enseignements bahá'ís s'éveille peu à peu.

(30 juin 1988, au nom de la Maison de justice à deux personnes)

62] \* Il est permis d'utiliser des extraits des Écrits saints comme paroles pour accompagner des compositions musicales et de répéter des versets ou des mots. Les citations suivantes apportent des précisions sur ces questions :

« C'est pourquoi ...] mettez en musique les versets et les mots divins afin qu'ils soient chantés dans les assemblées et les réunions sur une mélodie stimulante et que le cœur des auditeurs s'enthousiasme et s'élève humblement vers le Royaume-abhá en une prière instante. »

(Abdu'l-Bahá, *Bahá'í World Faith*, p. 378)

« Il ne fait aucun doute que des prières et des extraits de *Tablettes*, des *Paroles cachées*, etc. conviendront, mais il ne pense pas qu'il soit souhaitable d'abrégéer une partie donnée, c'est-à-dire de couper des phrases d'un paragraphe ou d'une méditation et de l'abrégéer de cette manière. » (Extrait d'une lettre du 3 juillet 1949, écrite au nom de Shoghi Effendi à un particulier)

En réponse à la question d'un croyant concernant des modifications mineures de mots pour obtenir un accent correct ou l'ajout d'un mot pour obtenir une mesure parfaite, le Gardien bien-aimé a déclaré ce qui suit : « De légères modifications dans le texte des prières sont permises, et je vous conseillerais de donner une forme musicale à la parole révélée elle-même, ce qui, à mon avis, sera extrêmement efficace. Je prierai pour que le Bien-Aimé vous inspire afin d'accomplir ce grand service pour sa Cause. » (Écrit de la main de Shoghi Effendi, annexé à une lettre du 8 avril 1931, écrite en son nom à un particulier). En ce qui concerne l'adaptation de versets des Écrits bahá'ís sur des mélodies existantes, en supposant qu'il n'y ait pas de droits d'auteur ou de restrictions légales, il faut garder à l'esprit que telle musique peut comporter des associations avec l'œuvre originale, que ce soit dans les paroles soit dans l'ambiance, et qu'elle peut ne pas répondre à l'exigence de traiter les Textes sacrés avec dignité et révérence.

(6 décembre 1989, au nom de la Maison de justice à un particulier)

63] \* Rien n'empêche d'interpréter une prière sous forme de mouvement ou de danse si l'esprit est correct et révérencieux, mais il est préférable que cette danse ne soit pas accompagnée de la lecture du texte de la prière.

(4 janvier 1990, au nom de la Maison de justice à un particulier)

64] \*La Maison de justice est heureuse d'apprendre vos activités d'enseignement et votre dévouement continu à la Cause de Dieu malgré les difficultés que vous avez rencontrées comme musicien. En ce qui concerne vos questions : les enseignements bahá'ís n'approuvent évidemment pas les mauvais traitements infligés aux musiciens ou aux autres artistes, et l'on n'attend pas non plus des artistes qu'ils sacrifient leur libre arbitre aux caprices, ou même aux opinions bien arrêtées, d'autres bahá'ís. En ce qui concerne les tensions et les difficultés qui surgissent entre votre enseignement de la Foi par la musique et votre besoin parallèle de subvenir à vos besoins, il est suggéré que vous devriez vous-même fixer vos propres limites à cet égard. Nous trouvons, par exemple, les conseils suivants dans une lettre du 26 février 1933, écrite au nom de Shoghi Effendi à un croyant : « Le conseil que Shoghi Effendi vous a donné concernant la répartition de votre temps entre le service de la Cause et l'accomplissement de vos autres devoirs a également été donné à de nombreux autres amis par Bahá'u'lláh et le Maître. Il s'agit d'un compromis entre les deux versets de l'*Aqdas*, l'un faisant obligation à chaque bahá'í de servir la promotion de la Foi et l'autre stipulant que chaque âme devrait être occupée à une forme quelconque

d'activité qui profitera à la société. Dans l'une de ses Tablettes, Bahá'u'lláh dit qu'à notre époque, la forme la plus élevée du détachement est d'exercer une profession et de subvenir à ses besoins. Un bon bahá'í est donc celui qui organise sa vie de manière à consacrer du temps à la fois à ses besoins matériels et au service de la Cause. »

15 février 1990, au nom de la Maison de justice à un particulier)

65] \* Votre désir sincère d'utiliser le théâtre comme moyen de répandre les principes de la Foi parmi les gens est louable et la Maison de justice espère que vos efforts dévoués dans ce domaine vous satisferont et seront bénéfiques à la communauté. Cependant, comme vous l'avez vous-même dit, vous êtes conscient des difficultés et des pièges potentiels des entreprises théâtrales bahá'ies à notre époque et dans l'atmosphère d'intolérance qui prévaut dans votre pays, ce qui fait qu'il est essentiel de ne pas produire des pièces qui pourraient susciter l'antipathie du public ou l'indignation des fondamentalistes religieux.

(9 avril 1990, au nom de la Maison de justice à une assemblée spirituelle nationale)

66] \* ... les danses traditionnelles associées à l'expression d'une culture sont autorisées dans les centres bahá'ís. Cependant, il faut garder à l'esprit que ces danses traditionnelles ont généralement un thème sous-jacent ou racontent une histoire. Il faut veiller à ce que les thèmes de ces danses soient en harmonie avec les normes éthiques élevées de la Cause et ne soient pas des représentations qui éveilleraient des instincts bas et des passions indignes. ...] Quant aux chorégraphies dont le but est de renforcer et de proclamer les principes bahá'ís, si elles peuvent être exécutées d'une manière qui dépeint la noblesse de ces principes et suscite des attitudes appropriées de respect ou de révérence, il n'y a pas d'objection aux danses qui ont pour but d'interpréter des passages des Écritures. Cependant, il est préférable que les mouvements d'une danse ne soient pas accompagnés de la lecture des mots. Le principe qui doit guider les amis dans l'examen de ces questions est l'observation de la « modération dans tout ce qui a trait à l'habillement, au langage, aux divertissements et à toutes les activités artistiques et littéraires ».

(20 juin 1991, au nom de la Maison de justice à une Assemblée spirituelle nationale)

67] \* Il n'y a, bien sûr, pas d'objection à l'utilisation de l'expression « artiste bahá'í », mais à ce stade de la dispensation bahá'ie, nous ne devrions pas utiliser les termes « art bahá'í », « musique bahá'ie » ou « architecture bahá'ie ».

(12 mars 1992, au nom de la Maison de justice à deux personnes)

68] \* Le roman offre à l'auteur une grande latitude pour développer des idées et des domaines de pensée jusqu'alors inexplorés. Cependant, si la Foi et ses enseignements doivent être explicites dans le roman, vous devez veiller à ne pas donner des interprétations qui pourraient ne pas être correctes. Si, par contre, il n'y a pas de lien clair avec la Foi dans ce roman, vous êtes libre d'utiliser votre imagination pour explorer toutes les idées qui ont pour source les principes de la Foi.

(15 février 1994, au nom de la Maison de justice à un particulier)

69] \* Dans leurs efforts pour atteindre l'objectif du Plan de quatre ans, les amis sont également invités à accorder une plus grande attention à l'utilisation des arts, non seulement pour la proclamation, mais aussi pour le travail d'expansion et de consolidation. Les arts graphiques, les arts du spectacle et la littérature ont joué et peuvent encore jouer un rôle majeur dans l'extension de l'influence de la Cause. Au niveau de l'art populaire, cette possibilité peut être poursuivie dans toutes les parties du monde, que ce soit dans les villages, les villes ou les cités. Shoghi Effendi fondait de grands espoirs sur les arts en tant que moyen d'attirer l'attention sur les Enseignements. Une lettre écrite en son nom à un individu traduit ainsi le point de vue du Gardien : « Le jour où la Cause se répandra comme une traînée de poudre viendra lorsque son esprit et ses enseignements seront présentés sur scène ou dans l'art et la littérature en général. Chez la majorité des gens, l'art peut mieux éveiller ces nobles sentiments que la froide rationalisation. »

(21 avril 1996, par la Maison de justice aux bahá'ís du monde)

70] Dans une grande partie de cette région, l'éducation des enfants n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante. Des programmes beaucoup plus étendus devraient être mis en place dans les pays où le besoin s'en fait sentir, afin de s'assurer que les enfants bahá'ís soient nourris, encouragés à former leur esprit, éclairé par une solide connaissance des enseignements divins, bien équipé pour participer au travail de la Cause à tous les niveaux et pour contribuer aux arts, à l'artisanat et aux sciences nécessaires à l'avancement de la civilisation. De tels programmes, ouverts à tous les enfants, bahá'ís ou non, offrent un moyen puissant d'étendre les influences bénéfiques du message de Bahá'u'lláh à l'ensemble de la société.

(21 avril 1996, par la Maison de justice au  
disciples de Bahá'u'lláh en Australasie)

